

INDEX EGALITE HOMMES- FEMMES CHEZ Aucop

Pour l'année 2024

Incalculable



Critère 1 : Écart de rémunération entre les hommes et les femmes
Incalculable : effectif groupe valide non représentatif
Résultat : N.E. /40



Critère 2 : Taux d'augmentations individuelles H/F
Résultat : 35/35



Critère 3 : Nombre de salariées augmentées après un congé maternité
Incalculable : aucune salariée en congé maternité sur la période
Résultat : N.E. /15



Critère 4 : Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations
Résultat : 5/10

L'index est incalculable car 2 des 4 critères sont incalculables.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur Lucca ou sur
<https://travail-emploi.gouv.fr/index-de-egalite-professionnelle-calcul-et-questionsreponses>